



Réunion de lancement du Projet HIPSSA

Support for Harmonization of ICT Policies in Sub-Sahara Africa



Addis Abéba, 11-12 décembre 2008

COMMUNIQUE FINAL

La réunion de lancement du projet HIPSSA a été ouverte par M. Brahim Sanou, Chef du Bureau régional pour l'Afrique de l'Union internationale des télécommunications qui a communiqué un message de la part de M. Sami Al Basheer Al Morshid, Directeur du Bureau du Développement des Télécommunications (BDT).

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture, les invités de marque suivants se sont adressés aux participants:

- S.E.M. Koen Vervaeke, Représentant spécial de l'Union européenne et Chef de la Délégation de la Commission européenne (CE) auprès de l'Union africaine
- S.E.M. Akossi Akossi, Secrétaire général de l'Union africaine des télécommunications
- M. Aboubakari Babamoussa, Directeur des infrastructures et de l'énergie, Commission de l'Union africaine

Pendant la première session, l'équipe du projet HIPSSA, Sandro Bazzanella, Chef du projet UIT-CE et Jean-François Le Bihan, Coordonnateur du projet HIPSSA, ont détaillé les caractéristiques principales de celui-ci:

- HIPSSA fait partie d'un projet global commun à l'UIT et la CE qui couvre les pays ACP avec des sous-projets en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique.
- Il s'adresse à 43 pays bénéficiaires de l'Afrique sub-saharienne¹
- Le projet dispose d'un budget d'environ 5 millions de dollars US (pour les pays d'Afrique sub-saharienne)
- Sa durée est de 3 ans (à compter de septembre 2008 et 2 ans et demi effectifs sur le terrain après la phase de lancement)
- Il s'articule autour de trois composantes principales: harmonisation, mise en œuvre au niveau national et renforcement des capacités institutionnelles et humaines.
- HIPSSA a comme objectif de répondre aux priorités de chaque région et communauté économique régionale (CER) tout en s'inscrivant dans une vision panafricaine commune.

1. Le cadre de référence de l'Union africaine pour l'harmonisation des politiques et réglementation du secteur des télécommunications/TIC en Afrique

La deuxième conférence des Ministres africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information ont adopté un cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementation du secteur des télécommunications/TIC en Afrique en mai 2008 au Caire en Egypte.

Le projet HIPSSA doit contribuer à mettre en œuvre des actions recensées comme prioritaires par ce cadre de référence sous l'objectif intitulé « *établir des politiques et des cadres légaux et réglementaires harmonisés aux niveaux régional et continental* » pour créer un environnement

¹ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Rép.), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome-e-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe

favorable aux investissements et au développement durable de marchés régionaux africains des télécommunications/TIC concurrentiels, des infrastructures et promouvoir l'accès de tous à celles-ci. Les deux principaux groupes d'actions sont détaillés ci-dessous.

A. LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE DE POLITIQUES PUBLIQUES

- Développer des modèles de politiques pour l'ensemble du continent en matière de :
 - libéralisation et privatisation,
 - création d'organes de régulation efficaces,
 - concurrence,
 - convergence,
 - accès universel et le service universel,
 - migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique et
 - préparation de positions communes dans les forums internationaux.

Livrables

- Analyse comparative des politiques nationales et régionales
- Modèle de politique
- Méthodologie pour l'harmonisation
- Mécanisme pour obtenir des positions communes
- Stratégie de migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique

B. MODELES DE CADRES LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

- Développer un modèle de loi pour les télécommunications et les TIC.
- Développer un modèle de cadre réglementaire pour les télécommunications et les TIC.
- Fournir un soutien à ATRA (African Telecommunication Regulators' Assembly).
- Etudier le besoin de créer un organe de régulation pour tout le continent.

Livrables

- Analyse comparative des textes législatifs nationaux et régionaux pour les télécommunications et les TIC
- Modèle loi pour les télécommunications et les TIC
- Modèle de structure pour les institutions de régulation
- Modèle de réglementation pour les télécommunications et les TIC
- Modèle de license
- Recommandation au sujet de la création d'un organe de régulation continental pour les télécommunications et les TIC

Les efforts du projet HIPSSA se concentreront sur les pays bénéficiaires.

Les priorités des CER devront être en ligne avec les priorités dégagées dans le cadre de référence de l'Union africaine. Les participants à la réunion ont noté que certaines des actions sont déjà en cours.

2. Le projet HIPSSA vient en appui des CER pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés

Il existe un degré important d'hétérogénéité entre les différentes régions en termes d'avancement de leur processus d'harmonisation. HIPSSA soutiendra chacune d'entre elles en prenant en compte le niveau actuel de développement de leurs initiatives en matière d'harmonisation réglementaire des TIC afin qu'elles puissent aller de l'avant et atteindre leurs objectifs.

Le projet prendra en considération les besoins spécifiques des CER qui prendront partie à la mise en œuvre du projet dans les 43 pays bénéficiaires en étroite collaboration avec les associations régionales de régulateurs qui leur sont associées.

Certaines CER ont présenté leurs priorités et d'autres devront revenir vers l'équipe du projet HIPSSA avant la fin du mois de janvier 2009 afin de finaliser un plan de travail détaillé vers mi-février à l'occasion de la première réunion du Comité de pilotage.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont d'ores et déjà adopté une série d'actes supplémentaires et de directives qui couvrent les sujets proposés par le projet HIPSSA. Par conséquent, la finalisation des transpositions nationales en cours, la formation et le suivi pour une mise en œuvre effective constituent leurs priorités. Dans un second temps, la CER serait intéressée par mettre à jour son cadre réglementaire afin de prendre en compte les évolutions technologiques et du marché. Ses représentants ont également exprimés des besoins spécifiques en matière de collecte de données² et de cyber-sécurité.

La Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) adoptera pendant la dernière semaine de janvier 2009 un plan d'action régional qui recensera ses priorités. L'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique centrale (ARTAC), organe consultatif de la CEEAC, contribue à l'élaboration du plan d'action plan pour l'Afrique Centrale.

Les Ministres en charge des télécommunications et des TIC de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont adopté six directives pour l'harmonisation des réglementations et des politiques de régulation des communications électroniques, les régimes juridiques, le service universel, l'interconnexion, les tarifs et la protection des données en novembre 2008 et trois autres directives³ devraient être adoptées en 2009.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA) ont présenté leurs priorités communes concernant la mise à jour des lignes directrices existantes⁴ pour prendre en compte les évolutions technologiques et du marché et l'adoption de nouvelles lignes directrices supplémentaires⁵.

L'étude sur l'harmonisation des politiques et de la régulation des TIC conduite par la Communauté est-africaine (EAC) a été menée à terme et ses résultats seront adoptés avant la fin janvier 2009. Des lois harmonisées sur la cyber-sécurité devraient également être adoptées pendant cette même période. Les derniers travaux de l'Organisation des régulateurs postaux et des télécommunications d'Afrique de l'Est (EARPTO) se sont concentrés sur le partage des infrastructures et la mise en œuvre effective de l'interconnexion transfrontalière. Elle souhaiterait voir traiter ses sujets spécifiques dans le cadre du projet HIPSSA.

Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et l'Association des régulateurs de télécommunications des pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est (ARICEA) n'ont pas pu participer à la réunion mais des échanges bilatéraux ont été entrepris. COMESA a adopté un modèle de politique des TIC, un modèle de loi pour les TIC et des lignes directrices sur l'interconnexion, les licences, le service universel, etc.

Les participants à la réunion ont noté que les Chefs d'Etats de COMESA, EAC et SADC ont adopté un accord tripartite dans le domaine du Commerce et du Développement des Infrastructures qui couvre l'harmonisation des politiques et de la régulation des TIC dans la région.

3. Aspects pratiques de la mise en œuvre du projet : réseau de points focaux, plan de travail et calendrier provisoire

Début janvier, l'UIT enverra une lettre d'information à tous les ministères et régulateurs des pays bénéficiaires, les CER et les associations régionales de régulateurs qui mentionnera la mise en place d'un réseau de points focaux nationaux et régionaux.

² Système d'Information et de Gestion des Télécommunications (SIGTEL)

³ Sur l'interconnexion internationale extra-sous-régionale, la cybercriminalité et la cyber-sécurité.

⁴ Mise à jour du plan 2000 d'allocation des bandes de fréquences de la SADC, des modèles de licences en prenant en compte des procédures d'octroi neutres, les NGN et leurs évolutions futures, l'itinérance (roaming), l'interconnexion et ses tarifs, le service universel.

⁵ Cyber-sécurité, radiodiffusion et autres media électroniques, plan régional de migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique, modèle de règlement de différend, politique de la concurrence, formations régionales, lignes directrices pour l'évaluation de l'efficacité des régulations

Les représentants des CER et des associations régionales de régulateurs seront les points focaux principaux de l'équipe du projet HIPSSA et assureront la coordination du réseau des points focaux nationaux de leur sous-région. Les réseaux de points focaux des projets régionaux d'harmonisation réglementaire des TIC existants seront mis à contribution lorsque cela est jugé pertinent afin d'éviter toute duplication. Les CER, en étroite collaboration avec les associations régionales de régulateurs, fourniront au coordonnateur du projet HIPSSA une liste des points focaux nationaux de leur région avec leurs noms et leurs coordonnées.

La mise en place d'un Comité de pilotage a été décidée lors de la réunion de lancement. Les attributions du Comité de pilotage sont listées en annexe.

Pendant la première semaine du mois de janvier 2009, le coordonnateur du projet HIPSSA contactera les CER qui ont identifié leurs besoins (CEDEAO et SADC) afin d'en établir une évaluation en termes de coûts et de priorité. Les autres CER soumettront leurs priorités avant la fin du mois de janvier 2009.

En préparation de la première réunion du Comité de pilotage qui devrait se tenir pendant la deuxième semaine du mois de février 2009, le coordonnateur du projet HIPSSA préparera un plan de travail détaillé rassemblant une liste consolidée des priorités et les informations de coût associées des différentes régions.

Annexe 1

ATTRIBUTIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET HIPSSA

A – CONTEXTE

Ce projet se concentre sur l'Afrique sub-saharienne et a pour objectif de venir en appui des CER et de leurs pays membres pour développer et promouvoir l'usage de politiques et de cadres réglementaires harmonisés pour les marchés des TIC de leur sous-région. De plus, le projet contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le domaine des TIC à travers une série de mesures de transfert de connaissances.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

- Développer et promouvoir l'usage de politiques en faveur du marché des TIC et de lignes directrices dans chaque pays de l'Afrique sub-saharienne,
- Soutenir les organisations régionales et les CER dans leurs efforts pour développer et promouvoir l'usage de politiques et de régulation du marché des TIC harmonisés dans leurs régions et
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine des TIC à travers une gamme de mesures de formations de base et spécifiques et partage des connaissances.

Le projet HIPSSA est financé de manière conjointe par le Commission européenne et l'UIT. L'UIT est l'agence assurant sa mise en œuvre.

B – LES OBJECTIFS DU COMITE DE PILOTAGE

Les tâches principales du Comité de pilotage sont les suivantes :

- Assurer la coordination globale et prendre les décisions concernant la mise en œuvre du projet HIPSSA,
- Définir et gérer les priorités de la mise en œuvre du projet,
- Faciliter la coopération entre les institutions régionales et nationales dans la collecte d'informations et de données,
- Informer les pays membres et les différentes parties prenantes du projet des enjeux relatifs à ses différents aspects et
- Assurer que la mise en œuvre des politiques et des cadres législatifs et réglementaires du secteur des TIC et le renforcement des capacités au niveau national soient en ligne avec celles du projet HIPSSA.

C – LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage devra être constitué de représentants des institutions suivantes :

- Le Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique
- Le Chef du projet UIT-CE
- Chaque communauté économique régionale (CER)
- L'Union africaine (UA)
- La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- L'Union africaine des télécommunications (UAT)
- Des observateurs qui seront cooptés quand jugé nécessaire

Le Secrétariat du Comité de pilotage devra être assuré par le coordonnateur du projet HIPSSA.

D – REUNIONS

- Le Comité de pilotage devra se réunir au moins deux fois par an.
- Le Secrétariat devra faciliter le travail du Comité de pilotage.
- L'ordre du jour du Comité de pilotage devra être validé par ses membres et la documentation correspondante devra être transmise à tous ses membres au moins 14 jours à l'avance.
- Les coûts de la première réunion seront pris en charge par le projet et le Comité de pilotage décidera lors de celle-ci comment procéder par la suite.

E – PRESIDENCE

- Le Comité de pilotage statuera sur l'attribution de sa présidence lors de sa première réunion.
- L'Union africaine sera consultée pour savoir si son représentant accepte d'assumer la présidence du Comité de pilotage.